

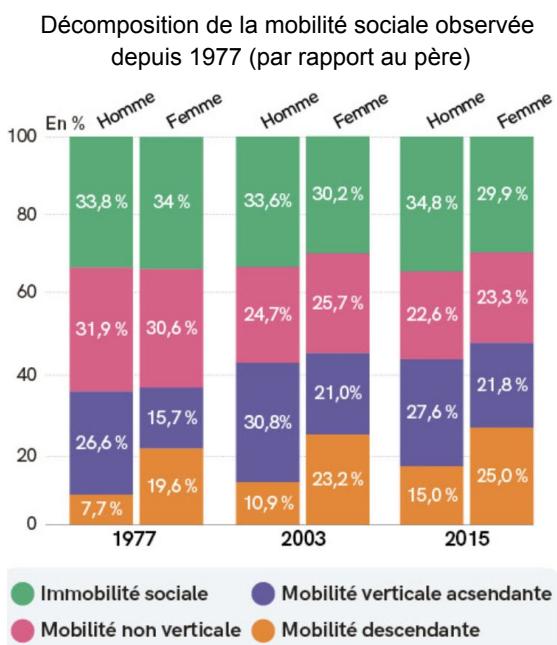
AP5 : Réussir l'EC3

Consignes : Travail de groupe de 2, 3 ou 4 élèves. Planifiez votre timing et votre répartition du travail au sein du groupe avant de commencer.

Rédigez l'introduction, le plan détaillé et 2 SAEI du sujet suivant.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous mettrez en évidence les spécificités de la mobilité féminine et de la mobilité masculine en France.

Document 1



Document 2

Une partie de la mobilité sociale des femmes et des hommes est directement liée à l'évolution de la structure des emplois. En effet, pour s'adapter aux évolutions de la structure du marché de l'emploi au cours du temps (certains emplois déclinent tandis que d'autres ne relevant pas de la même catégorie socioprofessionnelle se développent), une partie des femmes et des hommes actifs sont amenés à occuper une position sociale différente de celle de leurs parents et se retrouvent ainsi en situation de mobilité sociale. [...]

Au cours des 40 dernières années, la structure des emplois des hommes et celle de leurs pères se sont progressivement rapprochées : par exemple, en 1977, parmi les actifs occupés ou anciens actifs occupés, 20 % des hommes exerçaient une profession intermédiaire, contre 8 % de leurs pères ; en 2015, respectivement 25 % et 16 % d'entre eux relèvent de cette catégorie socioprofessionnelle. Depuis la fin des années 1970, la mobilité sociale des hommes est donc de moins en moins liée à l'évolution de la structure des emplois entre leur génération et celle de leurs pères. [...]

La structure des emplois occupés par des femmes a, elle aussi, évolué : par exemple, parmi les actives occupées ou anciennes actives occupées, 16 % des femmes et 35 % de leurs mères étaient agricultrices exploitantes en 1977, contre respectivement 1 % et 8 % en 2015. Si, ces dernières années, un certain rapprochement s'est opéré entre la structure des emplois des femmes et celle de leurs aînées, il reste moins marqué que pour les hommes. [...] Au final, en 40 ans, la part de la mobilité sociale féminine directement liée à l'évolution intergénérationnelle des emplois s'est réduite, mais plus modérément que pour les hommes.

Source : INSEE, Portrait social, "[La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015](#)", 2019.

Document 3

Table de destinée des filles et (des fils) par rapport à leur père (en %)

Pères ↓	Filles ou (fils)						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs exploitants	6,3 (25,0)	3,3 (8,0)	11,7 (8,8)	19,7 (18,6)	45,0 (7,1)	14,0 (32,5)	100 (100)
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,5 (0,8)	7,9 (20,3)	16,1 (22,2)	27,7 (22,9)	39,3 (9,5)	8,6 (24,3)	100 (100)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5 (0,2)	3,5 (8,0)	34,1 (47,0)	36,0 (25,7)	23,4 (9,1)	2,7 (10,0)	100 (100)
Professions intermédiaires	0,6 (0,7)	3,2 (7,9)	20,2 (25,5)	33,8 (31,5)	37,5 (11,3)	4,8 (23,1)	100 (100)
Employés	0,2 (0,5)	2,4 (6,8)	9,9 (16,3)	26,2 (26,1)	52,9 (16,6)	8,4 (33,6)	100 (100)
Ouvriers	0,6 (0,5)	3,6 (7,4)	5,3 (9,4)	19,8 (22,9)	53,7 (12,3)	17,0 (47,6)	100 (100)
Ensemble	1,0 (2,6)	4,0 (9,2)	13,9 (19,3)	25,8 (24,5)	44,4 (11,3)	11,0 (33,0)	100 (100)

Source : INSEE, FQP 2014-2015

Eléments de correction

Vous mettrez en évidence les spécificités de la mobilité féminine et de la mobilité masculine en France.

Seulement ce qui est différent, ce qui les distingue.

constater plutôt qu'expliquer

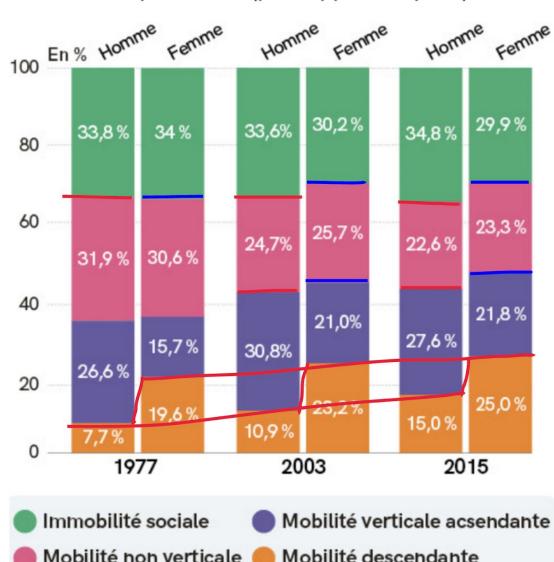
Mobilité sociale intra et intergénérationnelle, c'ds. changement de statut professionnel au cours de la vie ou par rapport à ses parents (père ou mère, ce qui implique des résultats différents, notamment pour les filles). Rôle de la mobilité structurelle c'ds des évolutions de la structure des emplois différent entre femmes et hommes ?

Cadre spatial

Notions	Mobilité sociale intergénérationnelle, mobilité ascendante, déclassement, mobilité structurelle, fluidité sociale.
Mécanismes	Rôle du genre dans la mobilité sociale, rôle de l'évolution de la structure des emplois dans la mobilité sociale (Ch1. : tertiarisation, salarisation, hausse des qualifications, féminisation)

Document 1

Décomposition de la mobilité sociale observée depuis 1977 (par rapport au père)



Insee, France portrait social, 2019

Document 2

Une partie de la mobilité sociale des femmes et des hommes est directement liée à l'évolution de la structure des emplois. En effet, pour s'adapter aux évolutions de la structure du marché de l'emploi au cours du temps (certaines emplois déclinent tandis que d'autres ne relevant pas de la même catégorie socioprofessionnelle se développent), une partie des femmes et des hommes actifs sont amenés à occuper une position sociale différente de celle de leurs parents et se retrouvent ainsi en situation de mobilité sociale. [...]

Au cours des 40 dernières années, la structure des emplois des hommes et celle de leurs pères se sont progressivement rapprochées : par exemple, en 1977, parmi les actifs occupés ou anciens actifs occupés, 20 % des hommes exerçaient une profession intermédiaire, contre 8 % de leurs pères ; en 2015, respectivement 25 % et 16 % d'entre eux relèvent de cette catégorie socioprofessionnelle. Depuis la fin des années 1970, la mobilité sociale des hommes est donc de moins en moins liée à l'évolution de la structure des emplois entre leur génération et celle de leurs pères. [...]

La structure des emplois occupés par des femmes a, elle aussi, évolué : par exemple, parmi les actives occupées ou anciennes actives occupées, 16 % des femmes et 35 % de leurs mères étaient agricultrices exploitantes en 1977, contre respectivement 1 % et 8 % en 2015. Si, ces dernières années, un certain rapprochement s'est opéré entre la structure des emplois des femmes et celle de leurs aînées, il reste moins marqué que pour les hommes. [...] Au final, en 40 ans, la part de la mobilité sociale féminine directement liée à l'évolution intergénérationnelle des emplois s'est réduite, mais plus modérément que pour les hommes.

Source : INSEE, Portrait social, "La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015", 2019.

Document 3

Pères ↓	Filles ou (fils)						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs exploitants	6,3 (25,0)	3,3 (8,0)	11,7 (8,8)	19,7 (18,6)	45,0 (7,1)	14,0 (32,5)	100 (100)
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,5 (0,8)	7,9 (20,3)	16,1 (22,2)	27,7 (22,9)	39,3 (9,5)	8,6 (24,3)	100 (100)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5 (0,2)	3,5 (8,0)	34,1 (47,0)	36,0 (25,7)	23,4 (9,1)	2,7 (10,0)	100 (100)
Professions intermédiaires	0,6 (0,7)	3,2 (7,9)	20,2 (25,5)	33,8 (31,5)	37,5 (11,3)	4,8 (23,1)	100 (100)
Employés	0,2 (0,5)	2,4 (6,8)	9,9 (16,3)	26,2 (26,1)	52,9 (16,6)	8,4 (33,6)	100 (100)
Ouvriers	0,6 (0,5)	3,6 (7,4)	5,3 (9,4)	19,8 (22,9)	53,7 (12,3)	17,0 (47,6)	100 (100)
Ensemble	1,0 (2,6)	4,0 (9,2)	13,9 (19,3)	25,8 (24,5)	44,4 (11,3)	11,0 (33,0)	100 (100)

Source : INSEE, FQP 2014-2015

Problématique

Forme interrogative : Quelles sont les différences entre la mobilité sociale des femmes et celle des hommes ?

Forme affirmative : Ce sujet implique de faire état des différences entre la mobilité sociale des femmes et celle des hommes.

Plan possible n°1	Plan possible n°2
<p>§1 Par rapport à leur père, la mobilité sociale observée des hommes a stagné depuis 1977 (autour de 66%) pendant que celle des femmes s'est accrue (66 à 70%). DOC1</p> <p>§2 Par rapport à leur père, la mobilité sociale observée des femmes est supérieure à celle de hommes (en 2015 70,1% contre 65,2%) DOC1</p> <p>§3 Par rapport à leur père, la mobilité sociale ascendante des femmes est inférieure à celles des hommes (21,8% contre 27,6%) DOC1</p> <p>§4 Par rapport à leur père, les femmes sont plus nombreuses à être en déclassement que les hommes (en 2015 25,0% contre 15,0%), cela a toujours été le cas depuis 1977. DOC1</p> <p>§5 Par rapport à leur père, l'écart de déclassement entre femmes et hommes s'est réduit depuis 1977 (12 points d'écart en 1977 à 10 points en 2015). DOC1</p> <p>§6 Mais par rapport à leur mère, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être en ascension sociale (COURS)</p> <p>§7 La mobilité sociale intergénérationnelle des femmes et des hommes restent marquées par la structure égalitairement sexuée des emplois (DOC2, DOC3) Ligne ensemble et cases roses F>H et bleues H>F</p>	<p>1) Spécificités dans les évolutions de 1977 à 2015</p> <p>§1</p> <p>§5</p> <p>2) Spécificités en 2015</p> <p>§2</p> <p>§3 + §4</p> <p>3) Spécificités dans la structure genrée des emplois</p> <p>§6</p> <p>§7</p>
<p>1. Décomposition de la mobilité sociale observée entre 1977 et 2015</p> <p>a. Pour les hommes comparés à leur père</p> <p>b. Pour les femmes comparées à leur mère</p> <p>c. Pour les femmes comparées à leur père</p> <p>Legend:</p> <ul style="list-style-type: none"> Immobilité sociale (Grey) Mobilité non verticale (Blue) Mobilité verticale : <ul style="list-style-type: none"> Mobilité ascendante (Red) Mobilité descendante (Green) <p>Note : les évolutions et écarts qui sont commentés sont ceux obtenus à partir des chiffres arrondis sans décimale.</p> <p>Lecture : en 2015, 65 % des hommes relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père ; 23 % ont connu une mobilité non verticale, 28 % une mobilité ascendante et 15 % une mobilité descendante.</p> <p>Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.</p> <p>Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.</p>	<p>2. Évolution de la structure des emplois selon le sexe entre 1977 et 2015</p> <p>a. Hommes</p> <p>b. Femmes</p> <p>Legend:</p> <ul style="list-style-type: none"> Employés et ouvriers non qualifiés (Purple) Employés et ouvriers qualifiés (Brown) Professions intermédiaires (Green) Cadres et professions intellectuelles supérieures (Orange) Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (Red) Agriculteurs exploitants (Blue) <p>Lecture : en 2015, 3 % des hommes et 3 % de leurs pères sont agriculteurs exploitants ; en 1977, ils étaient respectivement 10 % et 25 % à exercer cette profession.</p> <p>Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.</p> <p>Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993 et 2014-2015.</p>

Exemple d'introduction rédigée

En France, au XXe siècle, avec la massification scolaire et la féminisation de l'emploi, les taux d'activité des femmes sont désormais très proches de ceux de leurs homologues de sexe masculin. Ces évolutions ont permis aux nouvelles générations de femmes de connaître une forte mobilité sociale par rapport à leurs parents, notamment, par rapport à leurs mères, c'est-à-dire un changement de statut social, ce qu'on appelle, en sciences sociales, la mobilité intergénérationnelle. Mais malgré ces mutations, la mobilité sociale des femmes n'est pas la même que celles des hommes, il demeure des spécificités à la mobilité observée des femmes et à celle des hommes. Nous allons procéder en trois temps pour mettre en évidence ces différences. Premièrement nous verrons comment les spécificités respectives de la mobilité des femmes et des hommes ont évolué de 1977 à 2015, deuxièmement, nous présenterons les spécificités qui demeurent en 2015, et, en troisième lieu, nous montrerons que ces spécificités proviennent du caractère genré de la structure des emplois.

Exemple de §AEI rédigés

§2

Par rapport à leur père, la mobilité sociale observée des femmes est supérieure à celle des hommes. **En effet**, lorsque l'on retranche l'immobilité sociale, on obtient la mobilité observée, qu'elle soit ascendante, horizontale ou descendante. Il s'agit, grâce à la table de destinée de 2015 (dernières données disponibles), de mesurer la part des hommes et des femmes en emploi âgés de 40 à 59 ans qui occupent une PCS différente de celle de leur père. **Ainsi**, en 2015, 70,1% des femmes en emploi occupaient une PCS différente de celle de leur père au même âge, contre seulement 65,2% pour les hommes (doc1).

§6

Mais on peut **également** mesurer la mobilité sociale par rapport à la mère plutôt que par rapport au père. Pour les hommes **comme** pour les femmes, cela présente l'avantage de mettre en évidence, **du fait de** l'inégal partage du travail domestique, le poids déterminant des mères dans la socialisation des enfants, **donc** dans la transmission du capital culturel plus ou moins favorable à la réussite scolaire des enfants. **En outre**, pour les femmes, cette façon de mesurer la mobilité intergénérationnelle en les comparant à la PCS de leur mère, permet de neutraliser l'effet du genre, **car**, toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont un moindre accès aux positions les plus élevées dans l'emploi. **Ainsi**, par rapport à leur mère, les femmes sont plus nombreuses que les hommes par rapport à leur père à être en ascension sociale. **Par exemple** en 2015, par rapport à leur père, **si** environ 20% des femmes et 30% des hommes sont en mobilité sociale ascendante, c'est 40% des femmes qui sont en ascension sociale par rapport à leur mère, soit deux fois plus que lorsqu'on les compare à leur père.

§7

La mobilité sociale intergénérationnelle des femmes et des hommes reste marquée par la structure sexuée des emplois. **D'une part**, les changements structurels que sont la tertiarisation, la salarisation, la féminisation et la hausse du niveau des qualifications de l'emploi sont derrière nous, **aussi** "en 40 ans, la part de la mobilité sociale féminine directement liée à l'évolution intergénérationnelle des emplois s'est réduite, mais plus modérément que pour les hommes" (doc2), **mais, d'autre part**, l'emploi reste marqué par des écarts dans la répartition des femmes et des hommes dans les professions. **Ainsi**, il y a **toujours** environ deux fois plus d'hommes indépendants que de femmes (PCS 1 et 2), trois fois plus d'hommes ouvriers que de femmes, 4 fois plus de femmes employées que d'hommes, et environ 50% de plus d'hommes cadres. Il n'y a que dans la PCS des professions intermédiaires que la parité est atteinte. **De fait**, ce caractère genré de la structure des emplois a des effets inégaux sur les possibilités de mobilité sociale structurelle des femmes et des hommes. **Par exemple**, la reproduction sociale (diagonale) est la plus forte pour les femmes dans la PCS féminisée à 80% des employés (52,9% des employées sont des filles d'employé), **alors qu'elle** est la plus forte, pour les hommes, dans les PCS où ils dominent numériquement, à savoir la PCS des ouvriers et celle des cadres avec environ 47% de reproduction sociale des fils par rapport à leur père. Il n'y a **guère** que pour les professions intermédiaires que les filles et fils d'agriculteurs et d'ouvriers connaissent une mobilité sociale similaire (doc3).